



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-MOT-130

Déposé le : 25.02.20

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion :

Pour des procédures efficaces, il en va de la responsabilité du Grand-Conseil

Texte déposé

La politique suisse est mondialement connue pour les vertus de sa démocratie directe. Elle l'est malheureusement également pour la lenteur de son système politique. En effet, les grandes réformes se font en général attendre, elles sont souvent mises en œuvre une fois que le train est déjà passé.

Depuis 2 ans, le dépôt des objets (motions, postulats et autres dépôts) sont en nette augmentation. Cette charge de travail supplémentaire met le CE et l'administration vaudoise en difficulté : il ne leur est plus possible de répondre dans les délais légaux.

Dans la démocratie directe, les députés sont des passeurs de propositions ou de questions observées dans la population ou transmises par nos citoyens. Il est essentiel qu'elles puissent être déposées et que les réponses arrivent dans les temps.

Par cette motion, le groupe Vert'libéral propose au Grand Conseil de modifier sa loi (LGC) et d'introduire une ou des dispositions similaires à l'article 234 de la loi neuchâteloise d'organisation du Grand Conseil (OGC), qui dit de ce qui suit :

Inaction du Conseil d'Etat.

Art. 234 1 Si à l'échéance du délai, le Conseil d'Etat n'a pas adressé son rapport au Grand Conseil, le bureau:

- a) accorde au Conseil d'Etat un délai de trois mois au plus ou
- b) nomme une commission chargée de proposer au Grand Conseil les voies et moyens pour atteindre le but de la motion ou
- c) propose au Grand Conseil le classement de la motion.

2 Passé le délai accordé au Conseil d'Etat, le bureau nomme une commission chargée de proposer au Grand Conseil les voies et moyens pour atteindre le but de la motion ou propose son classement.

Dans la loi vaudoise,

l'article 111 Délai de réponse :

1 Le Conseil d'Etat répond dans un délai d'une année à tout le moins sous forme d'un rapport intermédiaire à toute intervention parlementaire.

2 Si le rapport n'est qu'intermédiaire, le Grand Conseil, sur préavis du Bureau après consultation du Conseil d'Etat et de l'auteur de l'intervention, fixe un nouveau délai au Conseil d'Etat pour le dépôt de sa réponse.

3 Dans le cadre de son rapport annuel, le Conseil d'Etat renseigne le Grand Conseil sur les objets qui lui ont été renvoyés et auxquels il n'a pas été donné suite alors que le délai pour répondre ou rapporter est échu.

L'introduction du modèle neuchâtelois permettrait effectivement, qu'une commission du Grand Conseil puisse statuer à l'échéance du délai de réponse sur les dossiers prioritaires tels que Motions ou autres postulats par le biais de l'intervention du Bureau.

Le groupe vert'libéral souhaite s'engager pour que notre magnifique démocratie passe également par une transition d'efficacité.

Cette solution permettrait à la fois de soulager le travail du CE et de son administration et de respecter les délais légaux des réponses aux objets d'actualité ou de société.

Cette motion n'enlève en rien les prérogatives du Conseil d'Etat.

Il en va simplement de la responsabilité du Grand Conseil.

Les Vert'libéraux demandent le renvoi de cette motion à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate
- (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

X
F
F

Nom et prénom de l'auteur :

Martine Meldem

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Claire Richard

Ella Christin

Cloé Pontet

Laurent Miéville

Jean-François Chapuisat

Régis Courdesse

Graziella Schaller

Signature :

Meldem

Signature(s) :

C. Rich
D.E. Christin
Cloé
Laurent
Jean-François
Régis
Graziella

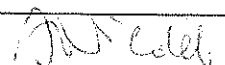
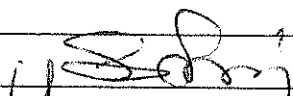
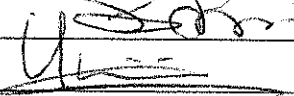
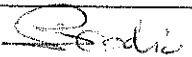
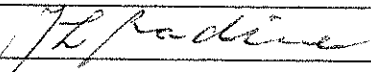
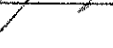
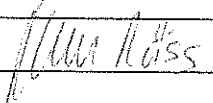
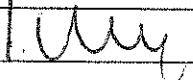
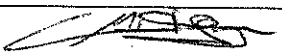
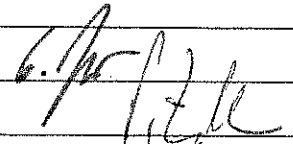
Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

procédure simplifiée
C.C.

Liste des député-e-s signataires – état au 28 janvier 2020

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Eggenberger Julien
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquoz Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Fonjallaz Pierre
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Bolay Nicolas	Cretegny Laurence	Gaudard Guy
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genoud Alice
Bovay Alain	Cuérel Julien	Genton Jean-Marc
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Germain Philippe
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Gfeller Olivier
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glardon Jean-Claude
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glauser Nicolas
Cala Sébastien	Develey Daniel	Glarye Yann
Cardinaux François	Dubois Carole	Gross Florence
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Dupontet Aline	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Durussel José	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Echenard Cédric	Jaques Vincent

Liste des député-e-s signataires – état au 28 janvier 2020

Jaquier Rémy	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc 	Schelker Carole
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schwab Claude
Keller Vincent 	Pahud Yvan	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Pedroli Sébastien	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pernoud Pierre André	Sonnay Eric
Lohri Didier 	Petermann Olivier	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan 	Podio Sylvie 	Studer Léonard
Luisier Brodard Christelle	Pointet Cloé	Stürner Felix
Mahaim Raphaël 	Probst Delphine	Suter Nicolas
Marion Axel	Radice Jean-Louis 	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves 	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Räss Etienne 	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Melly Serge 	Riesen Werner	Volet Pierre
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Misiego Céline 	Roulet-Grin Pierrette	Weidmann Yenny Chantal
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Weissert Cédric
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rydlo Alexandre	Zünd Georges 
Neumann Sarah	Ryf Monique	Zwahlen Pierre